



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception <b>13/07/2016</b>	Dossier complet le	N° d'enregistrement <b>F01116P0120</b>

### 1. Intitulé du projet

Réalisation d'un immeuble d'activités, messagerie et bureaux d'accompagnement pour la société Bio C' bon sur le territoire d'Athis-Mons (91200).

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36° Travaux ou constructions soumis à permis de construire, sur le territoire d'une commune dotée à la date du dépôt de la demande d'un PLU. Travaux ou constructions réalisés en plusieurs phases, lorsque l'opération crée une SHON supérieur ou égale à 10.000m <sup>2</sup> et inférieure à 40.000m <sup>2</sup>	<p>le permis de construire a pour objet la réalisation sur un terrain de 28 821 m<sup>2</sup> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-une surface de plancher : 12 096 m<sup>2</sup> dont 11 680 m<sup>2</sup> d'emprise au sol</li> <li>-une emprise des espaces verts paysagers végétalisés : 4 200m<sup>2</sup></li> <li>-voirie comprenant 124 places de stationnement, 1 abri deux roues et les accès livraisons : 11 661m<sup>2</sup></li> </ul>

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

La présente demande est similaire à celle déposée par le même pétitionnaire le 10/04/2015 pour le même programme sur la commune de Wissous. Cette précédente déclaration a fait l'objet d'un arrêté de dispense d'étude d'impact en date du 20/05/2015. Le projet a été déplacé de la commune de Wissous à celle d'Athis-Mons mais conserve les mêmes caractéristiques. Le présent projet prévoit la construction d'un ensemble immobilier permettant de développer les activités de distribution en flux tendu, de production industrielles (boulangerie et pâtisserie) et des bureaux d'accompagnement regroupant ainsi les deux aires de production et de distribution ainsi que le siège social de la société Bio c' Bon. BIO C'BON représente une chaîne de plusieurs magasins, distributeur de produits labellisés bio. Le premier magasin Bio c' Bon a été ouvert en 2008 à Paris. L'enseigne s'est développée progressivement, elle compte aujourd'hui 32 magasins en Ile-de-France et 54 en France.

La surface de plancher réalisée sera de 12 096 m<sup>2</sup>, et se décompose comme suit :

- Zone bureaux et locaux sociaux : 908 m<sup>2</sup>
- Locaux techniques et gardiens : 288 m<sup>2</sup>. Ils comprennent Les locaux charges qui nécessitent un classement en déclaration au titre de la 2925 (ICPE) et locaux groupe froids qui nécessitent un classement en déclaration au titre de la 4802 (ICPE) et les locaux d'entretien
- Zone industrielle : 11 000 m<sup>2</sup>
- Activité industrielle type boulangerie et pâtisserie : 1 700 m<sup>2</sup>. Cette zone sera exploitée de manière à produire du snacking, des plats préparés et du pain. Les produits alimentaires d'origine végétale et animale qui y seront utilisés seront en dessous des seuils visés par les rubriques 2220 et 2221 des ICPE.
- Messagerie à température contrôlée : 3 000 m<sup>2</sup>. Pas de stockage dans cette zone, il s'agit d'une messagerie en flux tendu.
- Messagerie à température ambiante : 3 000m<sup>2</sup>. Pas de stockage dans cette zone, il s'agit d'une messagerie en flux tendu.
- Couloir de desserte au droit des portes de livraison : 1 800 m<sup>2</sup>. Cette zone est à température contrôlée.
- Stock racké à température ambiante : 1 100 m<sup>2</sup>. Cette zone sera soumise à déclaration ICPE – rubrique 1510

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

## 4.2 Objectifs du projet

le présent projet prévoit la réalisation du siège social et de la plate-forme de distribution et fabrication des produits bio de la société Bio C' bon vers les magasins présents en IDF. A travers ses magasins, Bio C' Bon distribue un éventail large de produits labélisés bio, facilitant ainsi l'accès du consommateur à une offre biologique diversifiée et qualitative, difficilement accessible en milieu urbain.

Bio c' bon met un point d'honneur à garantir la fraîcheur des produits proposés dans ses magasins en nouant des partenariats avec les producteurs locaux. Ainsi, Bio C' Bon a fait le choix d'une chaîne logistique d'approvisionnement directe chez le cultivateur : entre le champ et les magasins, le temps logistique est inférieur à 3 jours.

Le présent projet répond parfaitement à cette problématique qui est celle de garantir la fraîcheur des produits proposés dans ces magasins. L'architecture de l'ensemble est qualitative et compatible avec l'image de marque de Bio C' BON. De la verdure, du bois, du vert et une inspiration de "chalet suisse" ont été des idées développées dans le cadre de ce projet. Toute la partie distribution (camion) a été cachée depuis la rue.

La plate-forme de distribution sera cachée depuis la rue par des espaces plantés destinés à recevoir la culture des serres.

Le projet s'attachera à respecter le terrain naturel, équilibrant es déblais/remblais.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le délai de réalisation des travaux sera d'environ 10 mois. Le délai du planning prévisionnel est joint en annexe.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La surface de plancher réalisée sera de 12 096 m<sup>2</sup>, et se décompose comme suit :

-Zone bureaux et locaux sociaux : 908 m<sup>2</sup>

-Locaux techniques et gardiens : 288 m<sup>2</sup>. Ils comprennent Les locaux charges qui nécessitent un classement en déclaration au titre de la 2925 (ICPE) et locaux groupe froids qui nécessitent un classement en déclaration au titre de la 4802 (ICPE) et les locaux d'entretien

-Zone industrielle : 11 000 m<sup>2</sup>

•Activité industrielle type boulangerie et pâtisserie : 1 700 m<sup>2</sup>. Cette zone sera exploitée de manière à produire du snacking, des plats préparés et du pain. Les produits alimentaires d'origine végétale et animale qui y seront utilisés seront en dessous des seuils visés par les rubriques 2220 et 2221 des ICPE.

•Messagerie à température contrôlée : 3 000 m<sup>2</sup>. Pas de stockage dans cette zone, il s'agit d'une messagerie en flux tendu.

•Messagerie à température ambiante : 3 000m<sup>2</sup>. Pas de stockage dans cette zone, il s'agit d'une messagerie en flux tendu.

•Couloir de desserte au droit des portes de livraison : 1 800 m<sup>2</sup>. Cette zone est à température contrôlée.

•Stock racké à température ambiante : 1 100 m<sup>2</sup>. Cette zone sera soumise à déclaration ICPE – rubrique 1510

Hormis la zone de stock racké qui représente 1 100 m<sup>2</sup> environ, sur le reste du site il n'y aura pas de stockage : les produits arriveront le matin, entre 6h et 12h et seront dispatchés en fonction des besoins du moment entre chaque magasin dans la journée.

Pour la durée de la journée les marchandises seront entreposées en masse.

Le dispatching se fera à l'aide de convoyeurs où seront déposés les produits à répartir. Ces produits font l'objet d'un contrôle visuel afin de s'assurer du bon état des emballages.

Les opérateurs déposent dans des bacs à destination de chaque groupe de magasin sur un deuxième convoyeur puis enfin à destination de chaque magasin le nombre exact de produits dont ce dernier à besoin. Il faut compter quotidiennement environ 3 rolls de sec et 2 de frais par magasin.

Une fois les commandes de chaque magasin préparées, celles-ci seront mises en attente dans une zone spécialement dédiée à cet effet à proximité des portes de chargement des camions. Dans les heures qui suivent, les camions Bio c' Bon (20 T) seront chargés et partiront livrer les magasins. Il y aura environ 4 magasins approvisionnés par camion.

Les produits frais et les légumes seront donc reçus et expédiés du magasin en 24H, la distribution se faisant en flux tendu. D'autre part, le volume global de la marchandise se retrouvant en zone à température contrôlée (messagerie et couloir de desserte) reste bien inférieur à 5000 m<sup>3</sup>.

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

le présent projet fera l'objet d'un permis de construire et d'une déclaration ICPE concernant les rubriques :

- 1510 en déclaration (pour la partie stock racké)
- 4802 en déclaration (local de réfrigération groupe froids)
- 2925 en déclaration (local de charge)

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Le présent formulaire d'examen au cas par cas est réalisé dans le cadre d'un permis de construire.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface du terrain : 28 821 m <sup>2</sup> Surface de plancher : 12 096 m <sup>2</sup> Voirie : dont 120 places de stationnement, 1 abri vélo et des accès vers la distribution : 11 661m <sup>2</sup> Espaces verts paysagers : 4200 m <sup>2</sup>	

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

L'emprise du projet se situe sur la commune d'Athis-Mons (91200) sur une partie de la parcelle cadastrée A 142

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 48 ° 72 ' 41 " 36 Lat. 2 ° 40 ' 58 " 00

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site est vierge de toute construction. Il constitue une friche qui correspond à des terrains ADP.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le PLU d'Athis-Mons a été approuvé le 30 janvier 2013.  
D'autre part, il existe un cahier des charges de cession de terrain destiné à assurer l'intégration urbanistique, paysagère et architecturale du lot avec son environnement.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'aérodrome de Paris-Orly approuvé le 14 mars 20136

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe pas de PPR. Toutefois, le département de l'Essonne dispose d'un Dossier Départemental des Risques Majeurs.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir étude Tawn joint en annexe.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	n° 2005-DDAF-MISE- 058 du 21 avril 2005 constatant la liste des communes incluses dans les zones de répartition des eaux en application du décret n°94-354 du 29 avril 1994 modifié par le décret n° 2003-869 du 11 septembre 2003 -au niveau d'Athis-Mons, les eaux souterraines à partir de la cote -580m.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de prélèvements d'eau directe dans le sous-sol ou en surface. Le site sera desservi par le réseau d'alimentation en eau potable de la commune.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement du site n'implique pas de drainage ou de modifications prévisibles des masses d'eaux souterraines. le site sera desservi par le réseau d'alimentation en eau potable de la commune. Aucun prélèvement ne sera effectué dans le milieu naturel.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'attachera à respecter le terrain naturel, équilibrant ainsi les déblais/remblais.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain actuel n'est concerné par aucun classement (ZNIEFF, NATURA 2000, zone humide...). Il ne présente pas de potentialité particulière vis-à-vis de la faune et de la flore.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est une friche correspondant à des terrains ADP. Il ne présente aucun usage actuellement et n'a pas d'intérêt écologique particulier.
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune est concernée par le risque de retrait-gonflement d'argile. Cependant, d'après la consultation de la base de données géorisques.gouv.fr en juin 2016, la zone d'étude se situe dans une zone d'aléa faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe à proximité de l'aéroport d'Orly. Aucune nuisance sonore ne sera créée par le projet.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	pas de process entraînant de rejet
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet produira des déchets liés à l'aménagement (chantier) mais également à son exploitation. Il n'est pas de nature à produire des déchets dangereux.</p> <p>Déchets de chantier : tous les déchets de chantier pouvant être valorisés dans les filières de gestion des déchets disponibles à proximité du site seront triés sur le chantier. Nous visons un taux de recyclage de 70% des déchets produits lors de la construction.</p> <p>Déchets d'exploitation : le tri et l'élimination des déchets seront planifiés en amont afin de garantir la réduction, la réutilisation et le recyclage. La limitation des déchets à la source sera favorisée.</p> <p>L'ensemble des déchets produits sera géré par des prestataires agréés et éliminés dans les filières appropriées conformément à la réglementation en vigueur.</p>
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet respectera les prescriptions du CCCT destiné à assurer l'intégration urbanistique, paysagère et architecturale.</p> <p>Un diagnostic archéologique sera effectué dans la zone d'étude. Si le diagnostic ou les opérations de terrassement révélaient des vestiges, la DRAC en sera immédiatement avertie.</p>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains inoccupés (ADP) vont accueillir une activité industrielle.



6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se situe sur des terrains ADP qui ne présentent pas d'intérêt écologique particulier. D'autre part, il n'existe pas de population sensible ou non, à proximité du site, susceptible d'être impactée par la future activité.  
Le projet ne sera pas de nature à avoir d'impact environnemental. D'autre part son en déclaration ICPE entraînera de facto la mise en oeuvre de mesure de gestion des risques et des rejets au niveau du site.  
Le présent projet s'inscrit dans le respect des préoccupations environnementales du territoire d'Athis-Mons et plus précisément d'ADP.  
La sensibilité et les impératifs environnementaux liés au projet ont été pris en compte en amont du projet.  
Pour ces raisons, la réalisation d'une étude d'impact sur le présent projet ne semble pas nécessaire.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
	Le planning prévisionnel, la perspective du projet, le tableaux des surfaces, étude de sol, courrier de la DRAC dispensant d'archéologie préventive

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Paris

le,

11/07/2016

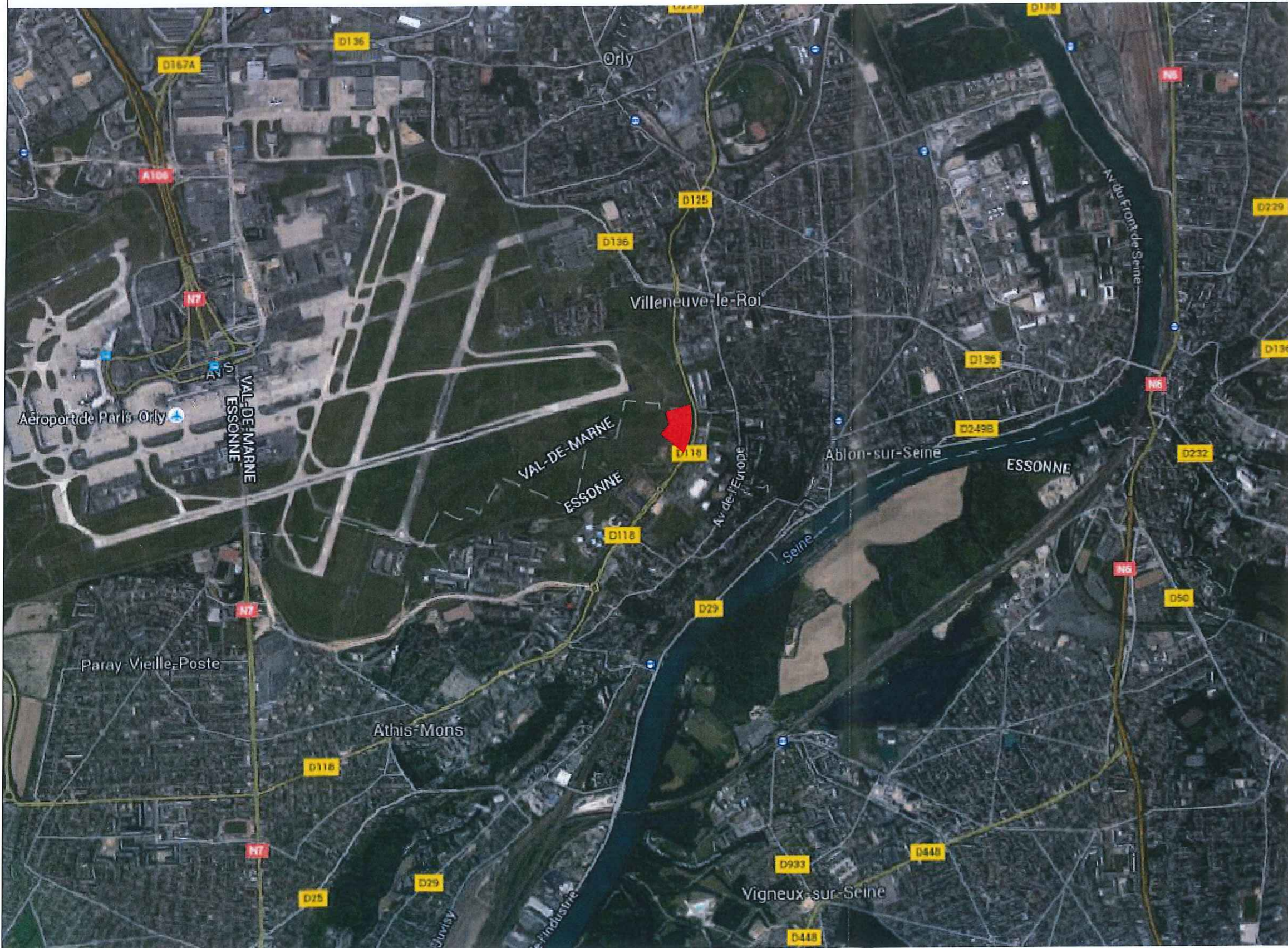
Signature



SPIRIT ENTREPRISES

32, boulevard Victor Hugo  
92110 CLICHY

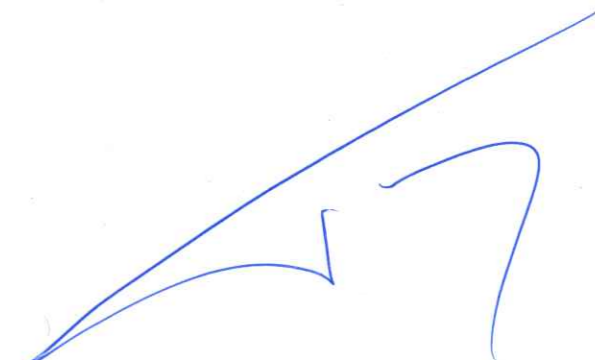
contact.ie@spirit.net  
TEL: 01 41 40 92 21  
FAX: 01 41 40 82 62



### BIO C' BON

Adresse:	Athis-Mons	(91)
Créé le:	28/06/2016	
Echelle:	1/2500°	

Titre: ANNEXE 2-PLAN DE SITUATION





1/ Photographie de l'environnement proche



2/ Photographie de l'environnement lointain

**SPIRIT ENTREPRISES**

32, boulevard Victor Hugo  
92110 CLICHY

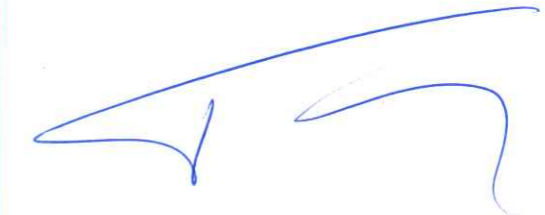
contact.ie@spirit.net  
TEL: 01 41 40 92 21  
FAX: 01 41 40 82 62



**BIO C' BON**

Adresse: Athis-Mons (91)  
Créé le: 28/06/2016  
Echelle: \_\_\_\_\_

Titre: **ANNEXE 3**  
**Photographie de l'environnement**





**SPIRIT ENTREPRISES**  
32, boulevard Victor Hugo  
92110 CLICHY



contact.ie@spirit.net  
TEL: 01 41 40 92 21  
FAX: 01 41 40 82 62

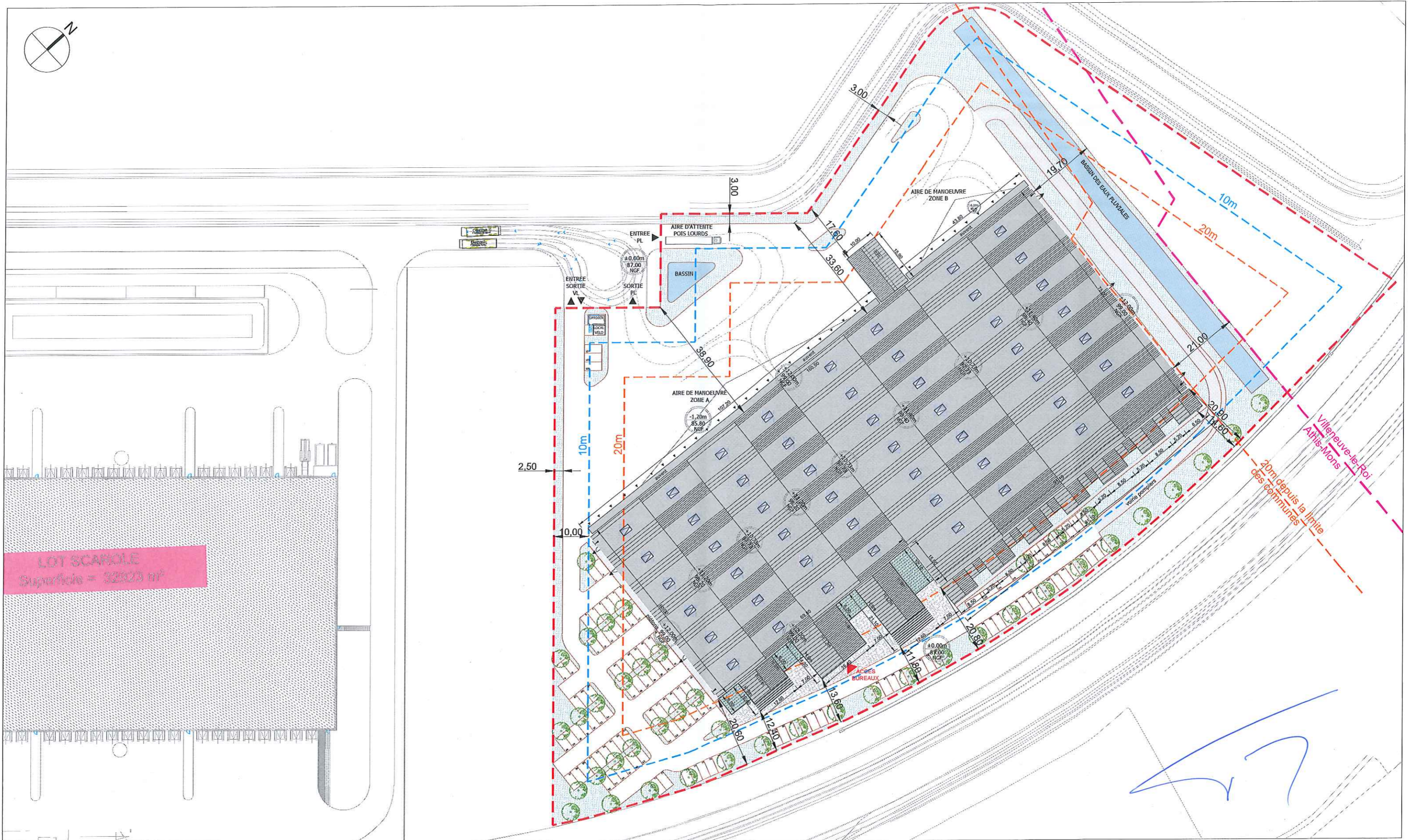
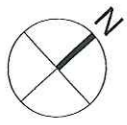
## BIO C' BON

Adresse:	Athis-Mons	(91)
Créé le:	28/06/2016	
Echelle:	1/2000°	

Titre: **PERSPECTIVE BUREAUX**



A large, stylized handwritten signature in blue ink, likely belonging to the architect or project manager.



**BIO C' BON**

Adresse: **Athis-Mons** (91)  
 Créé le: 08/07/2016  
 Echelle: 1/2000°

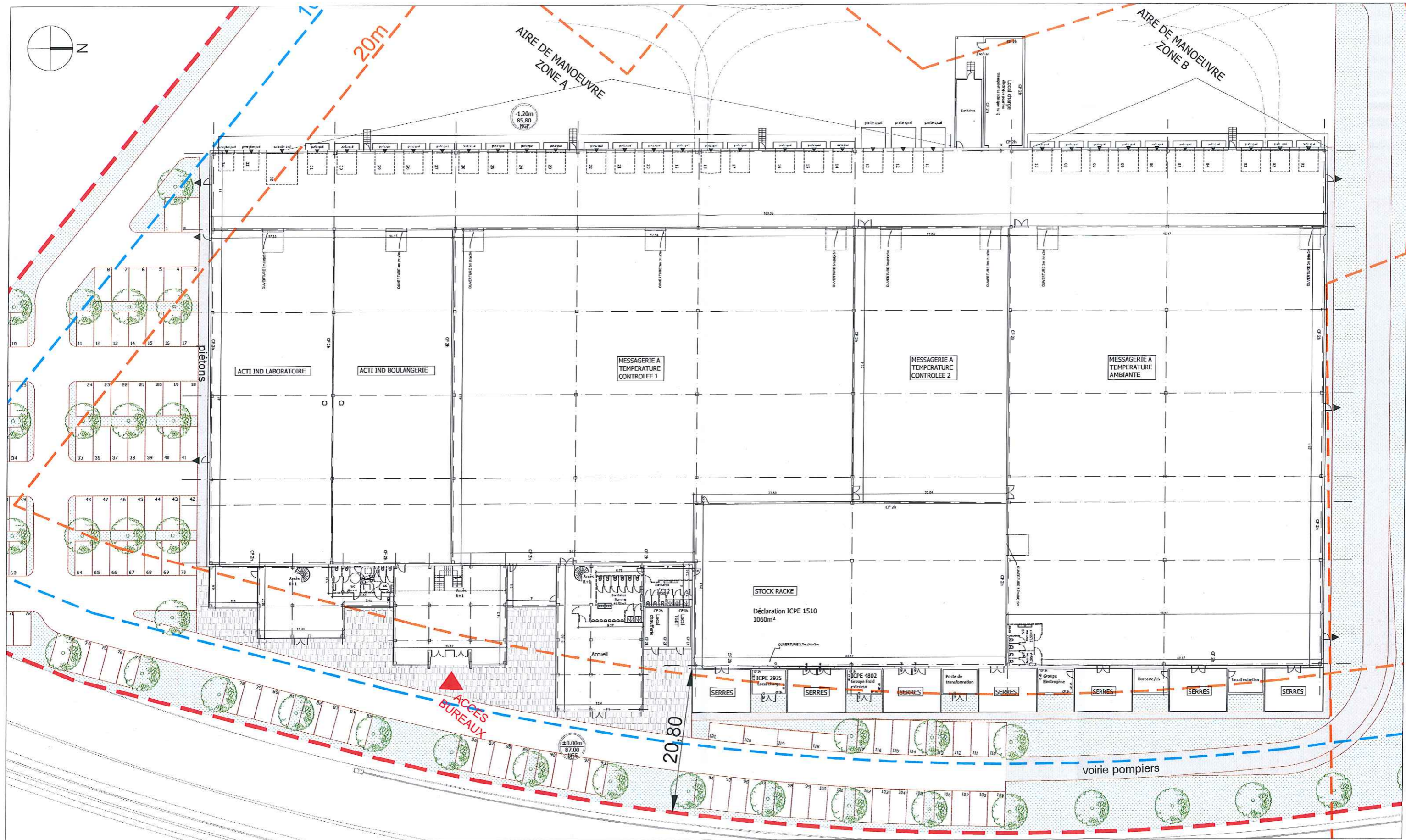
Titre: **ANNXE 4 - PLAN MASSE**



**SPIRIT ENTREPRISES**  
 32, boulevard Victor Hugo  
 92110 CLICHY

contact.ie@spirit.net  
 TEL: 01 41 40 92 21  
 FAX: 01 41 40 82 62





**BIO C' BON**

Adresse: Athis-Mons (91)  
 Créé le: 08/07/2016  
 Echelle: 1/500°

Titre: **ANNEXE 4 - PLAN RDC**

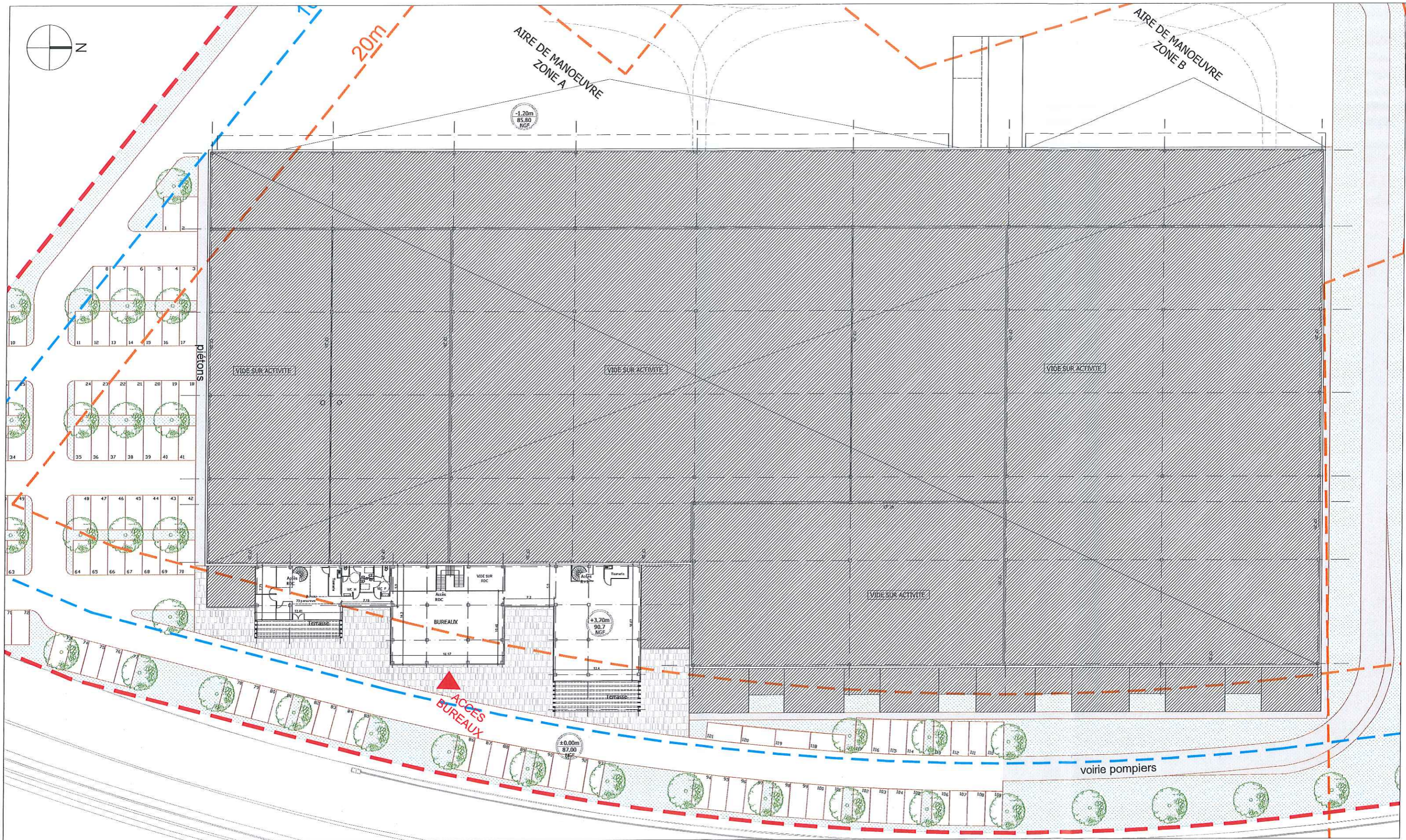
Ce dessin ne peut être utilisé pour des fins commerciales sans autorisation écrite de Spirit Entreprises.  
 This drawing may not be used for commercial purposes without written authorisation of Spirit Entreprises.



**SPIRIT ENTREPRISES**  
 32, boulevard Victor Hugo  
 92110 CLICHY

contact.ie@spirit.net  
 TEL: 01 41 40 92 21  
 FAX: 01 41 40 82 62





**BIO C' BON**

Adresse: Athis-Mons (91)  
 Créé le: 08/07/2016  
 Echelle: 1/500<sup>e</sup>

Titre: ANNEXE 4 - PLAN R+1

Ce dessin ne peut être utilisé pour des fins commerciales sans autorisation écrite de Spirit Entreprises.  
 This drawing may not be used for commercial purposes without written authorisation of Spirit Entreprises.

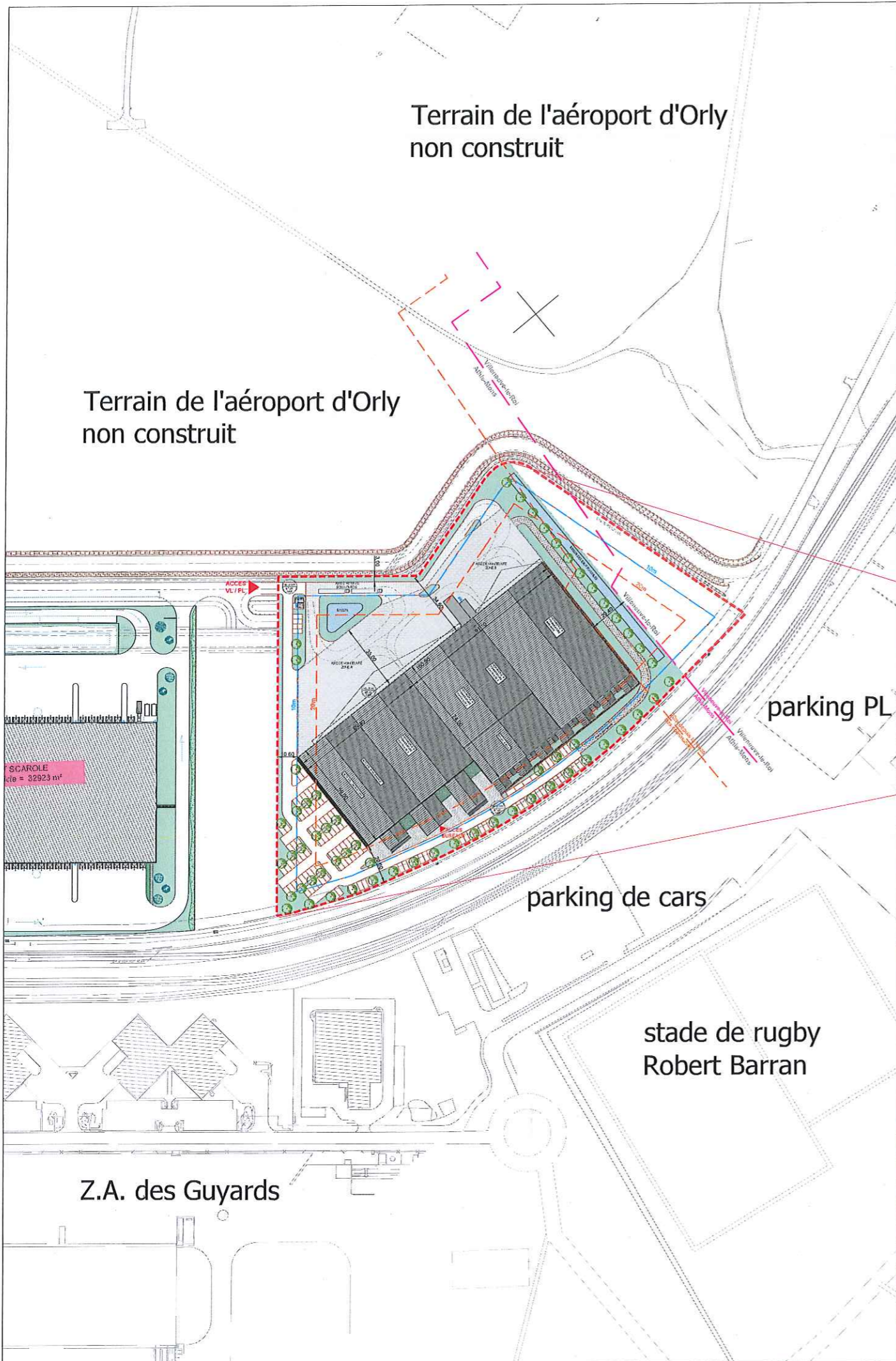


**SPIRIT ENTREPRISES**

32, boulevard Victor Hugo  
 92110 CLICHY  
 contact.ie@spirit.net  
 TEL: 01 41 40 92 21  
 FAX: 01 41 40 82 62







**SPIRIT ENTREPRISES**  
 32, boulevard Victor Hugo  
 92110 CLICHY



contact.ie@spirit.net  
 TEL: 01 41 40 92 21  
 FAX: 01 41 40 82 62

**BIO C' BON**

Adresse:	Athis-Mons	(91)
Créé le:	28/06/2016	
Echelle:	1/2500°	

Titre: ANNEXE 5 - PLAN DES ABORDS